

Compte rendu CAPN B du 28/09/2017

TITULARISATION DES CONTRACTUEL.ES HANDICAPE.ES

REPONSES DU PRESIDENT DE LA CAPN AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

(Lien internet pour DL)

Comme toujours, le président de la CAPN n'a pas répondu à nos propos liminaires sur les questions de politique générale notamment celles dépendant de la fonction publique et comme d'habitude, il fait remonter les problématiques politiques au DG.

Pourtant, les sujets ne manquent pas dans un contexte général lourd où l'on dénonce les attaques répétées de notre gouvernement contre les fonctionnaires comme la hausse de la CSG non compensée, le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, la poursuite des suppressions d'emplois au sein de la DGFIP, la dégradation de nos missions de service public. Les fonctionnaires ne sont pas qu'un coût !

Nous avons rappelé notre appel unitaire à se mobiliser massivement le 10 octobre prochain contre la casse de la fonction publique et contre la déréglementation du code du travail.

A propos du sujet de l'ordre du jour de la CAP, le recrutement par voie contractuelle et la scolarité des contrôleurs en situation de handicap :

Le président indique qu'il y a une amélioration du parc immobilier offert sur les différentes résidences (Lyon et Toulouse) et qu'il relaie systématiquement les problèmes auprès du secrétariat général.

Concernant le départ du gardien-concierge de la résidence de Lyon, il interrogera la directrice de l'école Lyonnaise sur le sujet.

Pour le recrutement de personnels en situation de handicap, l'objectif est atteint à la DGFIP. Le recrutement est fait prioritairement sur des directions locales ou nationales qui n'ont pas atteint l'objectif de 6 %. La DG estime qu'elle a fait de nombreux efforts pour intégrer au mieux ces personnels.

Nous sommes également intervenus sur la problématique relative au numéro DGFIP des personnels recrutés de façon contractuelle, que ce soit pour les personnels en situation de handicap ou des pactes (notamment). La DG nous a indiqué, que dès la mise en place de SHIRIUS, cette problématique allait disparaître. Cependant, il sera impossible de revenir sur les anciennes immatriculations. La CGT a pris acte de cette avancée.

Pour conclure la DG a bien noté l'opposition ferme des OS au stage pratique probatoire

TITULARISATION DES CONTROLEURS STAGIAIRES CONTRACTUELS EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ 27 collègues ont réussi leur scolarité et leur stage pratique a été probant.

 **VOTE : POUR la titularisation à l'unanimité**

 **VOTE : POUR la titularisation à l'unanimité**

- Deux collègues étaient concerné.es par cette CAPN car ils n'avaient pas validé leur scolarité.

Le second dossier a fait l'objet d'une proposition de non titularisation de la part de l'administration qui a refusé de modifier sa position sur ce dossier.

 **VOTE sur la non titularisation :**

 **POUR : Administration**

 **CONTRE : OS**

Montreuil 16/10/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

La CGT a défendu un.e de ces collègues et a obtenu sa titularisation.